

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 15 Déc 98
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

CM

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2546

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Unité de formation : PRATIQUE ELEMENTAIRE DE MENUISERIE (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 311210U11X1
Domaine : 301 Construction: bois,gros-oeuvre

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Ro Le Directeur général adjoint,

Franchimont

Christelle FRANCHIMONT

Attachée

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels (02/210.58.42) ou Mr Dejardin (02/210.58.42)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières :

L'étudiant sera capable de:

- donner à des ouvriers polyvalents les rudiments de menuiserie leur permettant d'effectuer de menues réparations.

Cette unité de formation s'inscrit dans un programme de formation pluridisciplinaire (voir annexe) avec pour objectif ultime la préservation du patrimoine que constituent les bâtiments à usage public.

1. CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités

1.1 En français

- Lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément :

- lire couramment avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation;
- répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites;
- consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières

- S'exprimer oralement et par écrit :

- produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair.

A l'oral, le débit sera fluide et la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules et l'écriture sera lisible.

1.2 En mathématique:

Savoir

- calculer (addition, soustraction, multiplication, division)
- reconnaître les figures planes classiques et calculer leur périmètre et leur surface.
- construire une droite parallèle ou perpendiculaire à une droite donnée.
- mesurer et construire un angle à l'aide du rapporteur
- pratiquer les conversions de mesures (longueur, aire, volume, masse, durée)

2. Titre pouvant en tenir lieu

CERTIFICAT D'ETUDES DE BASE

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU
LE REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

A. Technologie de la menuiserie

L'étudiant sera capable, de manière autonome, de:

- reconnaître l'outillage de base du menuisier, les petites machines électroportatives, en fonction des travaux à réaliser et des matériaux à travailler

- identifier les mesures à prendre pour

procéder à des réparations de routine (ex. serrures, portes ou vitrage) ou changer une serrure (type, entrée, entraxe).

déceler la défectuosité et réparer la partie défailante

choisir et utiliser le moyen de fixation le plus adéquat (silicone, colle, vis, clous, chevilles,...)

caractériser les types de bois les plus courants (chêne, hêtre, sapin, méranti)

respecter les règles de sécurité et d'hygiène d'application en menuiserie

B. Travaux pratiques et méthodes de travail :

Face à des situations concrètes nécessitant une approche pré-professionnelle, l'étudiant sera capable, de manière autonome, de:

- vérifier le placement correct de matériaux en utilisant le ou les moyens de contrôle (fil à plomb, niveaux, tuyau d'eau, équerre...) et effectuer les corrections nécessaires

- employer les moyens de fixation (silicone, colle, vis, clous, chevilles,...)

- placer ou remplacer une serrure par une serrure à cylindre

- rendre les fermetures d'une porte plus sécurisante

- placer une porte extérieure, un châssis de fenêtre

- déposer et reposer, après réparation, une porte intérieure et, si nécessaire, procéder au changement du sens d'ouverture,

- placer ou remplacer un simple et un double vitrage,

- réaliser des assemblages à tenon et mortaise en L et T

- ragréer un rejet d'eau, la plinthe d'une porte extérieure et le montant côté serrure, d'une porte fractionnée,

Annexe 4 de l'U.F. : Convention Pratique élémentaire de menuiserie

- **poser des lambris,**

- poser des moulures au plafond et des plinthes,

- protéger et assurer la finition d'un travail (imprégnation, fongicides, insecticides, primer, lasure, peinture, vernis, huile, ponçage et préparation),

- respecter les consignes, plans ou tracés donnés par le responsable,

- mener une tâche à terme

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, à partir d'une situation concrète, de manière autonome et dans le respect des consignes reçues , l'étudiant sera capable de,

- appliquer une méthode de travail et choisir un outillage appropriés
- effectuer à l'aide d'un outillage adéquat de menues réparations de serrures, de portes ou de vitrage dans le respect des règles de sécurité et hygiène

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- précision et fiabilité des références technologiques
- validité et adéquation des choix des techniques pour la réalisation de l'ouvrage
- qualité de finition du travail

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Un enseignant ou un expert. Profil de l'expert : diplômé de menuiserie, exerçant la profession ou avec une expérience récente reconnue d'au moins 6 ans, et un titre pédagogique.